

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'automne Conseil des États

Date de publication : 01.09.2022



Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
22.403 — Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024	Acceptation	4
22.020 — Loi sur les finances (Réduction de l'endettement lié au coronavirus). Modification	Adaptation	4
21.501 — Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050	Adaptation	4
09.528 — Financement moniste des prestations de soins	Acceptation	5
22.3023 — Plateforme dédiée à la recherche en provenance des biens culturels en Suisse	Acceptation	6
21.4403 — Biens culturels confisqués à l'époque du national-socialisme. Institution d'une commission indépendante	Acceptation	6
21.047 — Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale		6
22.036 — Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)	Adaptation	6
Empreinte		8



Editorial

L'introduction d'une imposition minimale pour les grandes entreprises est l'un des thèmes de la prochaine session d'automne qui revêt une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à une sélection d'objets.

L'Union des villes suisses salue la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE en Suisse. Il est essentiel que la participation des villes et des communes aux recettes supplémentaires soit inscrite dans la Constitution fédérale. Dans le cadre des mesures de promotion des sites prévues, l'objectif fondamental doit être le renforcement global en tant qu'espace économique et lieu de vie par des mesures visant à garantir le besoin en main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, l'Union des villes suisses soutient les deux motions relatives à la création d'une banque de données pour la recherche en provenance de biens culturels et à l'introduction d'une commission indépendante concernant l'art spolié et l'art en fuite.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

22.403 Initiative parlementaire CSEC-CN

Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024

Mardi, 13 septembre 2022

Conseil des Etats

Position: Cet objet est étroitement lié à l'initiative parlementaire 21.403 «Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles». Celle-ci demande que les aides financières fédérales dans le domaine de l'accueil extra-familial pour enfants, limitées à 2023, soient transformées en une participation permanente de la Confédération aux coûts. Un projet est actuellement en cours d'élaboration, mais sa mise en œuvre ne sera guère possible avant 2025. C'est pourquoi l'initiative parlementaire demande que les aides financières existantes soient maintenues non seulement jusqu'en 2023, mais aussi jusqu'à fin 2024. L'Union des villes soutient résolument cette initiative: elle s'engage fortement en faveur d'un financement continu de la Confédération pour l'accueil extra-familial des enfants, car il est nécessaire de baisser de toute urgence les contributions des parents, mais les villes et les cantons ne peuvent pas l'assumer seuls. Il est donc aussi dans l'intérêt des villes que les aides financières actuelles soient maintenues jusqu'à ce qu'une solution de remplacement soit trouvée.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

22.020 Objet du Conseil fédéral

Loi sur les finances (Réduction de l'endettement lié au coronavirus). Modification

Mercredi, 14 septembre 2022

Conseil des Etats

evtl. Lundi, 19 septembre 2022

Conseil national

evtl. Mercredi, 21 septembre 2022

Conseil des Etats

Position: Lors de la consultation, les membres de l'Union des villes suisses se sont prononcés en faveur d'une réduction de la dette grâce aux excédents de financement passés et futurs (variante 2). Une déduction d'une partie de la réduction de la dette des années passées aidera à équilibrer plus rapidement le compte d'amortissement. Le niveau d'endettement plus élevé qui va de pair est considéré comme acceptable par nos membres car l'endettement de la Suisse se situe à un niveau très bas si on le compare à d'autres pays. Il permet en outre de disposer plus rapidement d'une marge de manœuvre financière pour faire face aux défis futurs et tend à empêcher les programmes d'économies de la Confédération. L'Union des villes suisses soutient donc la proposition minoritaire de la CDF-CE, qui souhaite réduire de moitié le déficit du compte d'amortissement à la charge du compte de compensation.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.



21.501 Initiative parlementaire

Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050

Jeudi, 15 septembre 2022	Conseil des Etats
evtl. Mardi, 20 septembre 2022	Conseil national
evtl. Jeudi, 22 septembre 2022	Conseil des Etats
evtl. Lundi, 26 septembre 2022	Conseil national
evtl. Mardi, 27 septembre 2022	Conseil des Etats

Position: Les villes sont directement concernées par les effets du changement climatique. Les conséquences des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes sont particulièrement marquées dans les villes, où la sensibilité aux événements extrêmes tels que les fortes pluies ou les inondations est également particulièrement élevée. Pour cette raison, les villes jouent un rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique et mettent en œuvre de nombreux projets visant à réduire les émissions de CO₂. Un ancrage dans la loi de l'objectif zéro net, avec des objectifs intermédiaires contraignants et des valeurs indicatives sectorielles soutient les villes dans leurs efforts. Les instruments de promotion prévus dans les secteurs de l'économie et du bâtiment ainsi que la couverture proposée des risques liés aux investissements dans les infrastructures publiques (par exemple dans les réseaux thermiques) contribuent également à accélérer la réduction des émissions de CO₂. L'Union des villes suisses soutient donc fondamentalement le contre-projet indirect tel qu'il a été décidé par le Conseil national. Dans le secteur du bâtiment, il ne s'agit toutefois pas seulement de remplacer les chauffages fossiles, mais aussi de promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique. En raison de la forte demande, 200 millions de francs doivent être mis à disposition chaque année pour ces mesures, comme l'a décidé le Conseil national.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers avec les améliorations proposées dans le secteur du bâtiment.

09.528 Initiative parlementaire Humbel (M-E/AG)

Financement moniste des prestations de soins

Mardi, 20 septembre 2022	Conseil des Etats
--------------------------	-------------------

Position: L'Union des villes suisses s'engage en faveur d'un financement uniformisé des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Mais ceci uniquement si les prestations de soins sont également prises en compte (EFAS plus). Afin de ne pas freiner la mise en œuvre du financement uniforme, l'intégration des prestations de soins dans l'EFAS peut être échelonnée dans le temps, au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du reste du projet. Cela doit être précisé en conséquence dans les dispositions transitoires de la LAMal. Ces dernières années, les cantons, les villes et les communes ont dû faire face à une nette augmentation de leurs coûts en matière de soins (financement résiduel dans le cadre du nouveau régime de financement des soins). Cela doit être pris en compte dans les réformes du financement de la santé. EFAS plus peut éliminer les incitations erronées au sein du système et entraîner une répartition équitable des coûts. En outre, EFAS plus ouvre la voie à des modèles judicieux de soins intégrés dans le secteur de la santé.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter l'intervention si les prestations de soins y sont incluses.



22.3023 Motion CSEC-CN

Plateforme dédiée à la recherche en provenance des biens culturels en Suisse

Judi, 22 septembre 2022

Conseil des Etats

Position: Une plateforme nationale sous forme de base de données s'appuyant sur le web pour la recherche de provenance des biens culturels est importante: elle permet de regrouper les connaissances de manière coordonnée et de traiter les résultats étayés sur le plan scientifiques de manière systématique. Diverses activités sont d'ores et déjà lancées actuellement au niveau régional. Les différents groupes d'intérêts, dont font notamment partie les musées municipaux, ont grandement intérêt à ce que les connaissances générées puissent être mises à disposition sous la forme d'une banque de données centralisée. Les villes se félicitent donc de voir se mettre en place au niveau fédéral une solution qui coordonne les activités à l'échelle nationale.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter l'intervention.

21.4403 Motion Pult (PSS/GR)

Biens culturels confisqués à l'époque du national-socialisme. Institution d'une commission indépendante

Judi, 22 septembre 2022

Conseil des Etats

Position: Compte tenu de la mise en œuvre des principes de Washington et de la déclaration de Terezín, auxquels la Suisse adhère, il est impératif de mettre en place une commission indépendante sur l'art spolié et les biens en fuite. La commission ne doit pas uniquement examiner les questions des biens culturels confisqués à l'époque du national-socialisme, comme pourrait le suggérer le titre de la motion, mais doit, comme précisé dans l'introduction, explicitement aussi se pencher sur les situations problématiques résultant de contextes coloniaux ainsi que sur les biens en fuite. Ce serait, y compris pour les musées municipaux, un point de contact important auquel on pourrait soumettre les questions de provenance litigieuses. Les villes et communes soutiennent donc le mandat de base contenu dans ce projet (premier paragraphe), étant entendu que les conditions-cadres de la commission (points 1 à 6) ne devraient être définies qu'une fois celle-ci constituée.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le mandat de base de l'intervention.

21.047 Objet du Conseil fédéral

Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale

Judi, 22 septembre 2022

Conseil des Etats

Position: L'Union des villes suisses s'adressera aux parlementaires par le biais d'une recommandation dès que le projet définitif et les propositions supplémentaires de la CEATE seront disponibles.



22.036 Objet du Conseil fédéral

Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en oeuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)

Mercredi, 28 septembre 2022

Conseil des Etats

Position: Sur le fond, l'Union des villes suisses salue la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE en Suisse. Elle garantit également à l'avenir une sécurité juridique et de planification pour les entreprises multinationales établies en Suisse et empêche ainsi un affaiblissement de la place économique. Du point de vue de l'Union des villes suisses, il est essentiel que la participation des villes et des communes aux recettes supplémentaires soit ancrée dans la Constitution fédérale. Comme l'impôt complémentaire est en principe un impôt sur le bénéfice, une répartition comme pour l'impôt sur le bénéfice serait la plus évidente. Dans le cadre des mesures de promotion des sites prévues, l'objectif fondamental doit être le renforcement de l'ensemble du site en tant qu'espace économique et lieu de vie. L'accent doit être mis en premier lieu sur les mesures visant à garantir les besoins en main-d'œuvre qualifiée, p. ex. par des investissements dans l'accueil extra-familial pour enfants et dans le domaine de la formation, ainsi que dans la lutte contre la crise climatique.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le projet avec les modifications mentionnées.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)